

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 MARS 2013 à 20h30**

Date de Convocation : 26 février 2014 – **Date d’affichage** : 12 mars 2014.

Le mercredi 5 mars deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël AUGRANDJEAN, Maire.

Etaient Présents : MM. Noël AUGRANDJEAN, Michel CHALLE, Mmes Agnès NAVET, Françoise de PIERREPONT, Denise BERTRAND MORSALINE, MM. Gabriel LALLEMAND et Alain GIARD, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Marie-Christine MASSU, Ghislaine LEFEUVRE, MM. Jean-François COSNEFROY et Wilfried RYCKEBOER.

Absents excusés : Monsieur Olivier NORMAND.

Absents : Madame Nathalie LEBRETON

Secrétaire de séance : Madame Denise BERTRAND MORSALINE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le Procès verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire excuse monsieur CARRE, Trésorier, qui n’a pas pu se joindre à l’assemblée.

ORDRE DU JOUR

Pour une lecture plus aisée, les budgets sont présentés l’un après l’autre pour l’ensemble des questions inscrites à l’ordre du jour (Compte administratif, Affectation de résultats, Compte de gestion et Budget Prévisionnel). Afin de respecter la réglementation en vigueur, les comptes de gestion seront soumis au vote en premier.

I. BUDGET LOTISSEMENT :

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 étant identique au compte administratif du budget lotissement 2013, celui-ci est soumis au vote.

Le compte de gestion présenté par le Trésorier est approuvé à l’unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget lotissement qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	17 125.40 €
Recettes	26 111.40 €
Soit un excédent 2013	8 986.00 €
Report du déficit 2012	- 8 984.70 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2013	1.30 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	31 673.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat investissement 2013	- 31 673.00 €
Report excédent investissement 2012	39 449.60 €
Résultat investissement 2013	- 7 776.60 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2013 est approuvé à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et M. GIARD).

II. BUDGET MULTISERVICE :

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 étant identique au compte administratif du budget multiservice 2013, celui-ci est soumis au vote.

Le compte de gestion présenté par le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget multiservice qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	9 984.53 €
Recettes	53 761.77 €
Soit un excédent 2013	43 777.24 €
Report de l'excédent 2012	26 637.56 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2013	70 414.80 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	43 934.12 €
Recettes	43 782.08 €
Résultat investissement 2013	- 152.04 €
Report déficit investissement 2012	-43 782.08 €

Besoin de financement 2013	43 934.12 €
----------------------------	-------------

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2013 est approuvé à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et M. GIARD).

AFFECTATION DE RESULTATS

Après délibération, le conseil, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Section de fonctionnement (BP 2014) :

Compte R/002 – report à nouveau 26 480.68 € arrondis à **26 480 €**

Section d'investissement (BP 2014) :

Compte R/1068 – affectation en réserves 43 934.12 € arrondis à **43 934 €**

Compte D/001 – report déficit d'investissement 43 934.12 € arrondis à **43 934 €**

III. BUDGET ASSAINISSEMENT :

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 étant identique au compte administratif du budget assainissement 2013, celui-ci est soumis au vote.

Le compte de gestion présenté par le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget assainissement qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	214 509.16 €
Recettes	254 285.65 €
Soit un excédent 2013	39 776.49 €
Report de l'excédent 2012	149 225.29 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2013	189 001.78 €

Section d'investissement :

Dépenses	140 523.21 €
Recettes	251 049.45 €
Résultat investissement 2013	110 526.24 €
Report excédent investissement 2012	381 035.14 €
Restes à réaliser dépenses	- 55 000.00 €
Excédent d'investissement 2013	436 561.38 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2013 est approuvé à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et GIARD).

AFFECTATION DE RESULTATS

Après délibération, le conseil, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Section de fonctionnement (BP 2014) :

Compte R/002 – report à nouveau 189 001.78 € arrondis à **189 001 €**

Section d'investissement (BP 2014):

Compte R/001 – report à nouveau 436 561.38 € arrondis à **436 561 €**

IV. BUDGET CAMPING :

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 étant identique au compte administratif du budget camping 2013, celui-ci est soumis au vote.

Le compte de gestion présenté par le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget camping qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	290 583.87 €
Recettes	287 724.27 €
Soit un déficit 2013	- 2 859.60 €
Report de l'excédent 2012	82 172.84 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2013	79 313.24 €

Section d'investissement :

Dépenses	70 965.32 €
Recettes	83 728.80 €
Résultat investissement 2013	12 763.48 €
Report excédent investissement 2012	93 775.83 €
Excédent d'investissement 2013	106 539.31 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2013 est approuvé à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et M. GIARD).

AFFECTATION DE RESULTATS

Après délibération, le conseil, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Section de fonctionnement (BP 2014):

Compte R/002 – report à nouveau 79 313.24 € arrondis à **79 313 €**

Section d'investissement (BP 2014):

Compte R/001 – report à nouveau 106 539.31 € arrondis à **106 539 €**

V. BUGDET COMMUNE :

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 étant identique au compte administratif du budget commune 2013, celui-ci est soumis au vote.

Le compte de gestion présenté par le Trésorier est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget commune qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 300 459.62 €
Recettes	1 784 949.25 €
Soit un excédent 2013	484 489.63 €
Report de l'excédent 2012	402 611.25 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2013	887 100.88 €

Section d'investissement :

Dépenses	690 314.57 €
Recettes	708 129.33 €
Résultat investissement 2013	17 814.76 €
Report déficit investissement 2012	- 391 948.97 €
Résultat investissement cumulé	- 374 134.21 €

Reste à réaliser Dépenses	- 591 240.00 €
Reste à réaliser Recettes	481 269.00 €

Besoin de financement 2013 484 105.21 €

Monsieur RYCKEBOER, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Monsieur AUGRANDJEAN, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2013 est approuvé à la majorité 10 voix pour et 3 voix contre (Mme LEFORESTIER, MM. LALLEMAND et GIARD).

AFFECTATION DE RESULTATS

Après délibération, le conseil, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Section de fonctionnement (BP 2014) :

Compte R/002 – report à nouveau 402 995.67 € arrondis à **402 995 €**

Section d'investissement (BP 2014):

Compte R/1068 – Affectation en réserves 484 105.21 € arrondis à **484 105 €**

Compte D/001 – report 374 134.21 € arrondis à **374 135 €**

VI. Dossier de modification du POS N°3 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les démarches concernant la modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols en vigueur dans la commune.

Cette modification a été décidée afin de permettre le développement des zones UB (secteur de la plage) et NB (Village de la Barberie) du POS qui sont très restrictives actuellement.

Le contexte actuel ne permet pas aux commerces locaux existants, fermés actuellement, d'envisager une reprise ou un développement de leur activité. Le Village de la Barberie sis en zone NB du POS compte plusieurs commerces (Hôtel-restaurant, vente de véhicules et anciens commerces) dont le développement ou la modernisation est actuellement impossible compte tenu du règlement applicable à la zone et du COS actuel pour celle-ci.

Afin de maintenir une cohérence architecturale entre la zone UB de la plage (future zone UBt) et la future zone NBt en conformité avec le découpage du SCOT applicable à la commune de Pirou, il convient de rapprocher la réglementation des deux zones. Le SCOT faisant de Pirou plage et du village de la Barberie un bourg unique.

Les conclusions du commissaire-enquêteur étant favorables à la modification proposée,

Le conseil, à l'unanimité,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 novembre 2013 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté municipal n° POS/01/2013 en date du 26 novembre 2013 prescrivant l'enquête publique de modification n° 3 du Plan d'Occupation des Sols ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que la modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols tel qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément aux articles L. 123-10 et L. 123-13 du code de l'urbanisme ;

- Décide d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'elle est annexée à la présente ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal habilité,

- Dit que, conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan d'occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Pirou ainsi qu'à la direction départementale de l'Équipement (boulevard de la Dollée, Saint-Lô) et que dans les locaux de la préfecture de la Manche à Saint-Lô.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

VII. Travaux d'aménagement des Cales – Résultat appel d'offres travaux

Monsieur CHALLE informe le conseil des résultats de l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de la Cale de la Bergerie (tranche ferme de l'appel d'offres) et de la Cale Sud (Tranche optionnelle).

Il rappelle les critères retenus pour la pondération des offres, soit :

- 50 % pour le prix
- 45 % pour la valeur technique
- 5 % pour le délai de réalisation

1. Cale de la Bergerie

La solution retenue pour les travaux suite à l'étude réalisée par le cabinet ARTELIA étant l'élargissement sur pieux.

Suite à l'appel d'offres et après visite des sites, quatre entreprises ont répondu :

- CHARIER GC
- MARC SA
- PINTO
- TPC/EUROVIA

Pour mémoire, l'estimation des travaux pour l'élargissement de la cale de la Bergerie était de 263 880 € HT et de 20 350 € HT pour l'aménagement de la cale Sud.

Les offres sont les suivantes :

Entreprise	Montant tranche ferme HT	Montant tranche conditionnelle HT	TOTAL de l'Offre HT
CHARIER GC	146 483.50	16 368.00	162 851.50
MARC SA	185 967.00	20 640.00	206 607.00
PINTO	254 679.00	28 388.00	283 067.00
TPC/EUROVIA	224 591.51	11 163.92	235 755.43

Après analyse des offres par le cabinet ARTELIA, l'entreprise CHARIER GC ayant obtenu la note finale maximale de 10, la commission d'appel d'offres propose donc de retenir cette entreprise pour les travaux d'élargissement de la Cale de la Bergerie à hauteur de 146 483.50 € HT avec un délai d'exécution fixé à 6 semaines. (L'entreprise sera chargée de prendre contact avec les professionnels de la pêche afin de définir la période de réalisation de ces travaux).

Le conseil, à l'unanimité, valide la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

2. Cale sud

Concernant l'aménagement de cette cale, monsieur CHALLE fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la demande de Laure LEDANOIS avec une délégation des professionnels de la pêche sur site le vendredi 31 janvier dernier à 12h45.

Lors de cet entretien, après l'exposé des travaux envisagés, les professionnels présents ont marqué leur opposition au projet. En effet, si les travaux sont réalisés, ceux-ci ne leur permettraient plus de partir en mer une heure à une heure trente environ plus vite par rapport aux autres cales, réduisant ainsi le temps de pêche.

Au vu de ces éléments, après discussion et afin de préserver et favoriser l'activité professionnelle pirouaise, monsieur le Maire propose de ne pas réaliser les travaux envisagés en tranche conditionnelle.

Le conseil, à la majorité, 10 voix pour et 3 abstentions (Mme LEFORESTIER, MM. GIARD et LALLEMAND) décide de ne pas réaliser la tranche conditionnelle.

VIII. Travaux Mairie et APC – LOT 7 – Entreprise ORQUIN – Avenant n° 1

Monsieur CHALLE présente au conseil un devis concernant des travaux supplémentaires nécessaires à l'isolation du bâtiment de la future mairie et de l'APC. Ces travaux concernent le plafond entre le 1^{er} étage et les combles.

Le devis présenté s'élève à 2 106.51 € HT.

Le conseil autorise monsieur le Maire à signer le devis, l'avenant et l'ordre de service correspondant.

IX. PROXI – Travaux d'entretien toiture et menuiserie

Monsieur CHALLE rappelle au conseil ses démarches suite à la demande de monsieur MENARD concernant une fuite au magasin PROXI.

Après visite sur site, en présence de l'architecte en charge du dossier et des entreprises concernées, deux devis sont proposés :

Créances toitures (Etanchéité à refaire en dessous des fenêtres des logements existants au-dessus du magasin PROXI) : 2 541.00 € HT

Ets LEPETIT Daniel pour le changement de 6 fenêtres (logements au-dessus de la terrasse du magasin) : 4 751.28 € HT

Pour l'étanchéité à la sortie de l'aérateur de l'extension PROXI, monsieur LAQUAINE, Architecte en charge du dossier d'extension, prendra contact avec l'entreprise ayant réalisé l'étanchéité de la terrasse afin de remédier à ce problème.

Actuellement, les logements bénéficient de volets roulants mais ceux-ci ne semblent pas prévus par monsieur LEPETIT, monsieur CHALLE est chargé par le conseil de demander le chiffrage de ces volets.

Le conseil, à l'unanimité, décide :

- de valider le devis de l'entreprise Daniel LEPETIT si les volets sont compris dans la proposition
- de valider le devis de l'entreprise Créances Toitures
- de reporter cette décision à une date ultérieure si le devis présenté par l'entreprise D. LEPETIT ne comprend pas les volets roulants

X. SNSM – Hangar à bateau – Dossier de subvention

Monsieur CHALLE rappelle au conseil la décision de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans la cadre du projet de construction d'un hangar à bateaux pour la SNSM.

Trois cabinets d'architectes ont été consultés ; AERIS, Florent FREMOND et l'agence VUILLERMOZ.

L'agence VUILLERMOZ n'a pas souhaité remettre d'offre étant déjà en période de surcharge de travail.

Le Cabinet AERIS a remis une proposition à hauteur de 11 000 € HT.

Le cabinet Florent FREMOND a remis une proposition à hauteur de 12 000 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du cabinet AERIS et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier ainsi qu'à régler les dépenses correspondantes.

Monsieur CHALLE informe le conseil qu'après plusieurs contacts avec les services du Conseil Général de la Manche ainsi qu'un entretien au Conseil Régional de Basse Normandie pour présenter le dossier, le 20 février dernier, en présence de monsieur Jean-Marie LEGOUBEY, Président de la SNSM, des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de ces deux établissements en complément de la demande de DETR déposée en janvier dernier.

Le plan de financement présenté est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENTS	
Travaux	145 800.00 € HT	DETR attendue (Session février 2014)	32 260.00 €
Frais Etudes et MO-AERIS	11 000.00 € HT	Conseil Régional de Basse Normandie (20% plafonnés à 20 000 €)	20 000.00 €
Frais divers (annonces ...)	2 500.00 € HT	Conseil Général de la Manche (20%)	32 260.00 €
		Commune	74 780.00 €
TOTAL DEPENSES	159 300.00 €	TOTAL	159 300.00 €

Subventions attendues: 53%

Part communale : fonds propres

Le conseil, à l'unanimité, valide le plan de financement proposé et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires aux demandes de subvention.

XI. Camping : nouveaux tarifs – dépassement de forfait EDF et redevance bateaux

Madame de PIERREPONT informe le conseil des propositions de la commission camping concernant la mise en place éventuelle de nouveaux tarifs.

Afin de mieux maîtriser le coût en électricité supporté par le camping municipal, la commission propose d'instaurer un tarif à hauteur de 0.12 € HT par kWh consommé au-dessus du forfait annuel prévu dans la redevance qui est de 1000 kWh.

Un relevé des compteurs des mobil-homes sera effectué à la fin de la saison. Tout dépassement fera l'objet d'un titre de recettes émis par la commune pour régularisation.

Ces nouvelles dispositions prendront effet dès que les six derniers compteurs seront mis en place.

De même, la commission propose de mettre en place une « redevance bateau » à destination des locataires de parcelles mobil-home qui stationnent bateau et remorque sur leur parcelle entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.
Cette redevance d'un montant forfaitaire de 91 € HT /an sera facturée en deux fois, simultanément à la « redevance emplacement ».

Pour les bénéficiaires de forfaits caravanes de 3 mois, le montant de la « redevance bateau » envisagée s'élève à 45.50 € HT. Un avenant à la régie camping municipal sera rédigé en ce sens afin de permettre l'encaissement de cette redevance.

Le conseil, à l'unanimité valide l'ensemble des propositions exposées ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer les différentes pièces nécessaires à leurs mises en place.

XII. Camping : travaux entretien logement

Madame de PIERREPONT présente au conseil les travaux d'entretien prévus dans le logement du camping.

a. Travaux d'aménagement intérieur (carrelage/faïence)

Trois devis pour le matériel ont été demandés pour la réfection de la faïence et du carrelage dans la cuisine, le « sas » entre l'accueil du camping et la cuisine du logement ainsi que dans la salle de bains et les deux chambres.

- TORCHIO : 1 597.19 € HT
- POINT P : 1 953.02 € HT
- BRICOMARCHE : 1 549.69 € HT

Madame de PIERREPONT propose de retenir le devis de l'entreprise TORCHIO, la qualité, les coloris étant supérieurs aux autres prestataires et la livraison gratuite.

Ces travaux seront réalisés par les services techniques municipaux.

b. Menuiserie extérieure (remplacement baie coulissante)

Madame de PIERREPONT informe le conseil que la baie coulissante du logement doit être changée car elle n'est plus étanche.
Plusieurs devis ont été demandés :

- Ets LEPETIT Daniel : 1625 € HT (PVC) – 1716.20 € HT option ALU
- Ets LEPETIT Michel : 1989.88 € HT (PVC) – 2 149.65 € HT option ALU
- Sarl LEMAITRE : pas d'offre concernant le PVC - 1610 € HT option ALU
- Ets MARIE Didier : 1903 € HT (PVC) – 1692 € HT option ALU

Madame de PIERREPONT propose de retenir le devis de l'entreprise Daniel LEPETIT (PVC) à hauteur de 1625 € HT.

Suite à l'exposé de madame de PIERREPONT, le conseil décide d'autoriser monsieur le Maire à signer le devis de l'établissement TORCHIO ainsi que le devis de l'entreprise Daniel LEPETIT et à régler les dépenses correspondantes.

XIII. Camping : dette monsieur CAVE Pascal

Madame de PIERREPONT informe le conseil de la demande de monsieur Pascal CAVE qui a contracté une dette de 1923.60 € entre 2007 et 2008 pour des emplacements au camping municipal.

Monsieur CAVE sollicite l'effacement de sa dette dans la mesure où la société qui l'employait à l'époque a fait faillite en 2010 et qu'il a déclaré que la société devait payer pour lui. Dans la mesure où sa venue sur le terrain de camping a été effective pendant la saison estivale et en présence de l'ensemble de sa famille, le conseil, à l'unanimité, considère que la dette a été contractée par monsieur CAVE et que celle-ci doit être réglée. Un courrier sera envoyé en ce sens à monsieur CAVE avec copie au service du trésor public qui suit également ce dossier.

XIV. Course cycliste handisport – subvention exceptionnelle

Madame BERTRAND informe le conseil du déroulement sur le territoire de Pirou de deux épreuves de la course handisport le samedi 12 avril et le dimanche 13 avril. La course du samedi est constituée d'un circuit sur Pirou Plage, le dimanche une course contre la montre sera organisée avec départ de Pirou vers Anneville et Geffosses.

Afin de permettre l'organisation de ces épreuves dans les meilleures conditions, l'association Créances Handisport sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € ainsi que le prêt des 2 tentes de la commune et 1 coupe.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Créances Handisports ainsi qu'une coupe et la mise à disposition des tentes communales.

XV. Cimetière – Règlement et projet d'extension

Madame BERTRAND rappelle au conseil les différentes démarches concernant l'élaboration du projet d'extension et d'aménagement du cimetière de Pirou.

Dans le cadre de l'étude de ce projet, la commission cimetière a élaboré un projet de règlement pour le cimetière et pour le secteur cinéraire.

Après lecture du projet de règlement, madame LEFORESTIER demande à ce que l'article 5 – comportement des personnes pénétrant dans le cimetière communal soit assoupli. La mention « chants et diffusion de musique interdits » sera supprimée.

Après prise en compte de la modification de l'article 5, le conseil, à l'unanimité, valide le règlement du cimetière et son annexe relative au secteur cinéraire.

Madame BERTRAND expose ensuite le projet d'extension et d'aménagement. Celui-ci permettrait la réalisation de 51 emplacements supplémentaires, la réalisation de clôtures et plantations ainsi que la création d'un point d'eau avec bacs à déchets.

Elle souligne qu'afin d'être en conformité avec la réglementation, un espace est réservé pour le carré commun.

Afin de réaliser l'ensemble des travaux proposés, il est fortement conseillé par les services de l'Etat de procéder à une étude de sols.

Madame BERTRAND a consulté trois cabinets susceptibles de réaliser cette étude, les résultats de la consultation sont les suivants :

- FondOuest : 2 289 € TTC
- ECR Environnement : 1 440 € TTC
- Sol Exploreur : 1 200 € TTC

Compte tenu des dossiers présentés, madame BERTRAND propose de retenir le cabinet Sol Exploreur.

Après exposé du projet, le conseil, à l'unanimité décide :

- De valider le projet d'extension et d'aménagement proposé
- De retenir le cabinet Sol Explorer pour un montant de 1 200 € TTC
- D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce projet.

XVI. DIA

Monsieur le Maire présente au conseil deux déclarations d'intention d'aliéner :

- BP 54 - 21 rue de Bretagne 500 m²
- BO 665 – 24 rue des Cigognes 376 m²

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant ces parcelles.

XVII. SIAEP Créances/Pirou – Information

Monsieur le Maire informe le conseil de la modification intervenue dans la gestion du SIAEP de Créances /Pirou. Auparavant la commune de Lessay avait un contrat d'affermage avec la SAUR et fournissait au SIAEP de l'eau avec facturation en régie (Facturation double commune et SAUR). Dorénavant la commune de Lessay a signé une délégation de service publique avec la SAUR. La facturation de l'eau sera donc effectuée uniquement par la SAUR au SIAEP.

XVIII. Elections municipales 2014 – Organisation du scrutin

Monsieur le Maire rappelle au conseil les modalités d'organisation du scrutin prochain qui se déroulera dimanche 23 mars.

Afin d'organiser au mieux le déroulement du scrutin, monsieur le Maire rappelle qu'il est impératif d'avoir 4 personnes présentes tout au long de la journée par bureau de vote soit 8 personnes.

Il est proposé de scinder la journée en 2, soit une permanence de 8h00 à 13h00 puis une seconde de 13h00 à 18h00. Cette organisation implique la désignation de 16 personnes à répartir entre les conseillers municipaux actuels éventuellement secondés par des candidats des deux listes connues à ce jour.

Il en est de même pour l'organisation du dépouillement.

Les conseillers présents sont sollicités afin de faire connaître leurs disponibilités. Une synthèse de l'organisation leur sera proposée dès que possible.

XIX. Questions diverses

a. FSL – Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier reçu des services du Conseil Général concernant la participation 2014 au Fonds de Solidarité pour le Logement. La participation par habitant reste la même qu'en 2013, soit 0.60 €.

Compte tenu des chiffres du recensement intermédiaire fourni par l'INSEE (1601 habitants), le montant de la participation pour 2014 sera de 960.60 €.

Ce fonds de solidarité est destiné à venir en aide aux personnes démunies pour leur permettre d'accéder à un logement en faisant l'avance soit de caution ou de loyers.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil, après délibération, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6281 du budget prévisionnel communal 2014.

b. FAJ – Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier reçu du Conseil Général concernant la participation 2014 au Fonds d'Aide aux Jeunes. Comme en 2013, une participation de 0.23 € par habitant est demandée, soit 368.23 € pour l'année 2014.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, donne son accord à la participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés. Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6281 du BP communal 2014.

c. Information sur mesures de protection du littoral suite aux intempéries

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé à la Préfecture de la Manche et à la Sous-Préfecture de Coutances concernant la mise en place d'une concertation pour remédier aux problèmes engendrés par les intempéries et les grandes marées sur les communes littorales et notamment Pirou.

Suite à ces courriers, une réunion devrait être organisée par les services de l'Etat en présence des communes littorales concernées afin de se voir proposer de meilleures solutions que la recharge en sable. Cette information est confirmée par monsieur CHALLE qui a eu l'occasion de rencontrer Madame la Préfète de la Manche et madame la Sous-Préfète de Coutances lors d'un entretien le 18 février dernier.

Monsieur le Maire rappelle les mesures d'urgence prises par la commune dès le 7 février dernier, selon les préconisations de la DDTM maritime, afin d'essayer de protéger le littoral pirouais en prévision de la grande marée de mars. Il indique au conseil que le sable mis en place a permis d'éviter l'entrée maritime vers les terres. Cette solution temporaire devra être confortée par un projet de protection plus élaboré.

Monsieur le Maire précise qu'un contact a également été pris avec monsieur LETAROUILLY président de l'ASA qui s'est engagé à provoquer une réunion avec les autres associations de défense contre la mer pour demander également l'intervention des services de l'Etat.

d. Information sur demande assainissement Copropriété des Mielles

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande du Syndic de la résidence « Les 3 Mielles » concernant l'installation d'un réseau collectif d'assainissement chemin du télégraphe pour la résidence de vacances.

Il précise que cette demande a déjà fait l'objet d'une étude et qu'il n'est pas techniquement possible de raccorder cette résidence au réseau d'assainissement collectif comme demandé. De plus, les coûts d'une telle opération, si elle était envisageable, seraient prohibitifs.

Monsieur le Maire doit répondre au Syndic sur ces points et leur indiquer des solutions alternatives comme l'assainissement semi-collectif par exemple, si elles sont applicables.

e. Information courrier Monsieur BARBIER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par monsieur BARBIER, habitant de Pirou suite à l'invitation aux repas des anciens de la commune dont il avait été bénéficiaire pour la première année.

Dans son courrier, monsieur BARBIER indique qu'il ne souhaite pas participer à ce repas et qu'il aimerait par solidarité pour les personnes dans le besoin que le montant de sa participation soit versé en tant qu'aide sociale pour aider au paiement de repas de cantine par exemple.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des anciens est une tradition qui perdure depuis de nombreuses années aussi bien à Pirou que dans de nombreuses autres communes françaises et qu'il n'est pas question de remettre en cause cette institution.

Il précise que le montant du repas cette année est de 24 € boisson comprise. Cette dépense communale, prise en charge par le CCAS à l'intention des personnes de plus de 70 ans de la commune, ne sera pas redistribuée. Le montant du repas pour monsieur BARBIER n'ayant pas été dépensé.

Monsieur le Maire souligne que le CCAS est compétent pour venir en aide aux personnes en difficulté et que des demandes sont régulièrement étudiées.

TOUR DE TABLE

Madame BERTRAND informe le conseil que l'Association Gymnastique Volontaire Pirou/Créances/Lessay vient se voir décerner le Label « qualité Club » par la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire. Ce label récompense les clubs qui répondent à des critères d'excellence pour leur fonctionnement associatif.

Des félicitations sont adressées à ce club.

Madame NAVET informe le conseil de l'avancée des démarches concernant la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaire) à partir de la rentrée prochaine.

Lors de la réunion de la commission communale du 25 février dernier, un questionnaire remis par la Maison de Pays, porteur du projet pour le canton, avait été soumis aux membres présents (Professeurs des écoles, représentants de l'association de parents d'élèves et membres de la commission) afin de définir ensemble les activités proposées. Les enseignants avaient refusé de compléter celui-ci en pensant que cela ne faisait pas partie de leurs attributions.

Après vérification, madame NAVET précise que ce questionnaire avait été envoyé à l'ensemble des écoles du canton et qu'il devait impérativement être complété par les enseignants car celui-ci permettait de définir le programme des animations à venir en parallèle des activités proposées par l'école afin d'éviter les doublons.

Madame NAVET précise qu'à ce jour, seule l'école de Pirou n'a pas répondu à cette enquête ce qui doit être impérativement régularisé pour fin avril car en cas contraire, les activités et le financement seront imposés sans que les enseignants puissent protester.

Madame LEDANOIS informe le conseil que des rumeurs circulent concernant le départ de plusieurs familles vers l'école privée de Créances à partir de la rentrée prochaine car celle-ci n'est pas soumise à la semaine de 4,5 jours.

Madame NAVET précise que la gestion associative de l'école de Créances permet effectivement le maintien de la semaine de 4 jours mais que ces départs, s'ils ont lieu, ne pourront pas représenter un nombre important d'enfants dans la mesure où l'école de Créances fonctionne déjà à effectif complet et ne pourra pas absorber toutes les demandes des écoles publiques du canton.

Madame LEFORESTIER souhaite connaître l'avancée du projet de la salle de sports. Monsieur le Maire informe le conseil des résultats de l'étude menée par la communauté de communes.

Cette étude met en avant le déficit en infrastructures sportives du canton, notamment par rapport au collège de Lessay. Il est indiqué un besoin de création d'une salle de sports, d'une salle réservée aux sports doux (type dojo), d'un terrain de football synthétique, éventuellement d'un mur d'escalade et d'un bassin d'apprentissage.

Concernant la construction de la salle de sports, compte tenu des besoins du collège, les villes préconisées par le cabinet d'études pour ce projet sont Lessay et Créances.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, monsieur le Maire propose de positionner Pirou pour le projet de construction de la salle de sports réservés aux sports doux.

Monsieur CHALLE informe le conseil de la réalisation des travaux de voirie prévus au programme 2013, qui ont été retardés en raisons des mauvaises conditions climatiques de cet hiver.

Monsieur CHALLE donne lecture du courrier du Conseil Général de la Manche reçu ce jour qui informe la commune de la programmation pour 2014 des travaux de la RD 72 dans le cadre des programmes de renouvellement des couches de surface (RCS) et de la RD 432 dans le cadre des opérations ponctuelles d'aménagement limité (OPAL) .

La date de la prochaine réunion de conseil municipal sera communiquée ultérieurement, celle-ci étant dépendante des élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 .

Le Maire,
Noël AUGRANDJEAN.